

Type	Gestionnaire	Description	Acte	Ref	Date
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	La Savasse : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Eglise : Is: Mur sud de la nef avec sa porte Cl: Porche	Arrêté ministériel	inconnu	30-12-1899
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du captage des Étournelles, ville de Romans. Enquête publique en cours, arrêt	Arrêté préfectoral	08-3636	20-08-2008
T5	DSAC Centre Est	Servitude aéronautique de dégagement pour la protection de l'aérodrome ROMANS_SAINTE_PAUL	Arrêté Ministériel	DEVA1607835A	26-04-2016

# Département de la Drôme

Ministère de la Transition écologique

## Commune de Mours-Saint-Eusèbe

### Servitudes d'Utilité Publique

PRÉFET DE LA DRÔME  
Direction Départementale des Territoires

Plan édité le: 30-04-2021

Service Aménagement du Territoire et Risques  
Pôle Aménagement

Echelle: 1:5000

#### Légende

- Servitudes opposables sur le territoire communal**
- A4 : Conservation des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
  - AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques
  - AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection immédiate.
  - AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection rapprochée.
  - AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection éloignée.
  - T5 : Servitudes aérospatiales de dégagement (aéroports civils et militaires).
  - Monument inscrit ou classé
- Limites administratives**
- section cadastrale

#### Mours-Saint-Eusèbe

##### Liste des servitudes d'utilité publique

Type	Gestionnaire	Description	Acte	Ref	Date
A4	DDT de la Drôme - DEREN	La Servitude de Bien passe par les bords des cours d'eau non navigables et drainables.	Arrêté préfectoral	9121	02-12-1990
AC1	Unité Départementale de l'Archéologie de la Drôme - CCADP	Eglise: St. Marc sud de la nef avec sa porte St Pierre	Arrêté municipal	Inconnu	30-12-1989
AS1	ARS - Collège Technique Départemental de la Drôme	Protection sanitaire: du captage des Eaux souterraines, Abi-de-Romans, Engacher public en cours, sans	Arrêté préfectoral	09-3626	20-09-2000
T5	DSAC Centre Est	Servitude aérospatiale de dégagement pour la protection de l'aéroport de ROMANS SAINT PAUL	Arrêté Municipal	DEVA007035A	28-04-2018

